

# Fiche de réglementation simplifiée

## Piscine - Permis requis

### Définition

Bassin artificiel extérieur, permanent ou temporaire, destiné à la baignade, dont la profondeur d'eau atteint 60 cm ou plus et qui n'est pas visé par le Règlement sur la sécurité dans les bains publics (R.R.Q. c. S-3. r.3) à l'exclusion d'un bain à remous ou d'une cuve thermale lorsque leur capacité n'excède pas 2 000 litres.

### Normes applicables

**Nombre maximal autorisé par terrain :** N/A

**Superficie d'occupation au sol maximale**  
N/A

**Hauteur maximale :** N/A

**Largeur maximale :** N/A

**Implantation autorisée dans :**

- Cour arrière
- Cour latérale

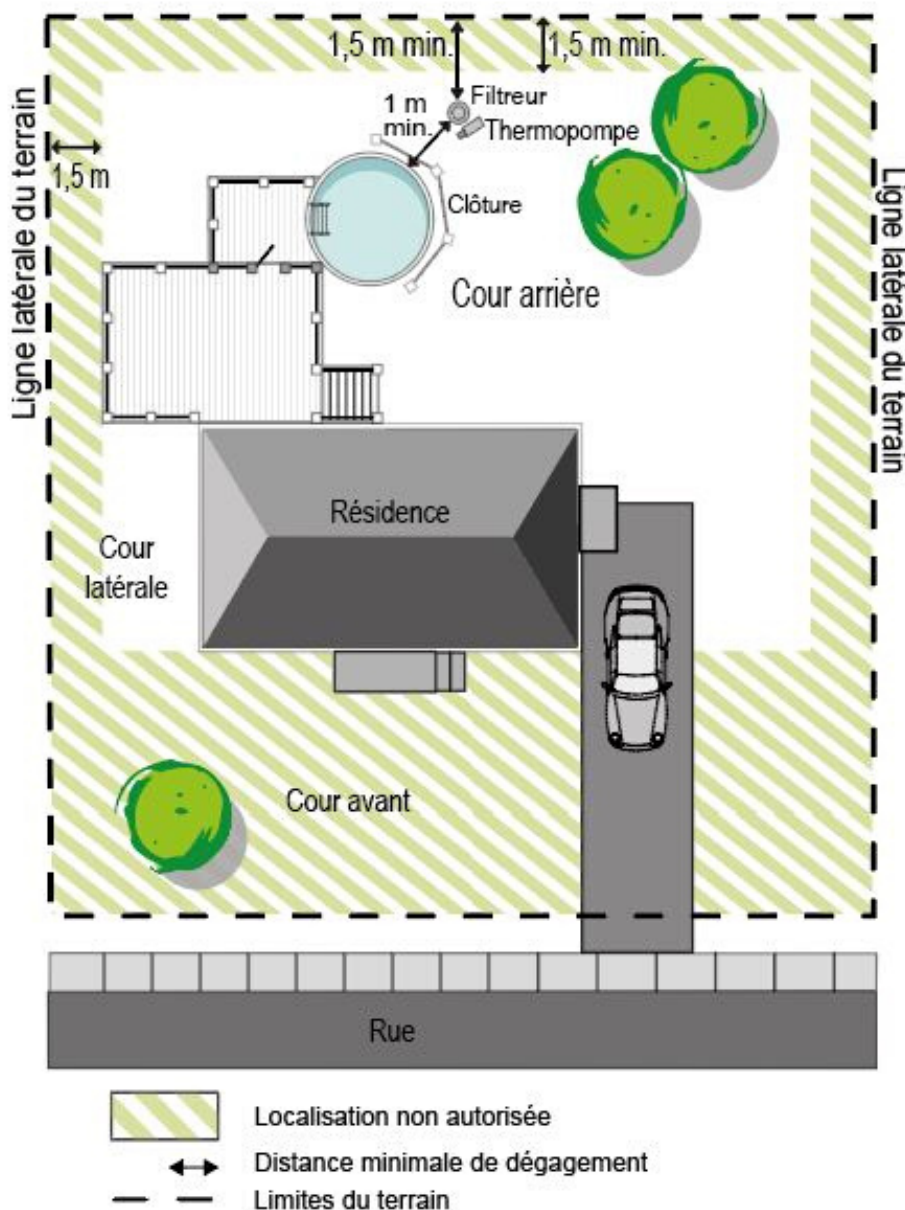
**Distance minimale des lignes latérales ou arrière :** 1,5 mètres

**Distance minimale d'un bâtiment principal**  
1,5 mètres

**Dispositions particulières :** Lorsqu'une piscine se situe au pied d'un mur de soutènement ou d'un talus, une distance d'au moins 1,5 mètre doit être prévue entre le mur de soutènement ou le talus et la paroi d'une piscine hors terre ou de l'enceinte d'une piscine creusée.

**Note :** toute piscine creusée ou semi-creusée, toute piscine hors terre de moins de 1,2 mètre de hauteur par rapport au niveau du sol ou toute piscine démontable de moins de 1,4 mètre de hauteur par rapport au niveau du sol doit être entourée d'une enceinte de manière à en protéger l'accès (voir exigences concernant l'enceinte à la page 4). Le mur d'un bâtiment qui comporte des ouvertures ne peut être considéré comme une partie de l'enceinte visant à limiter l'accès à la piscine. Une piscine démontable est une piscine à paroi souple, gonflable ou non, prévue pour être installée de façon temporaire.

### Croquis 1



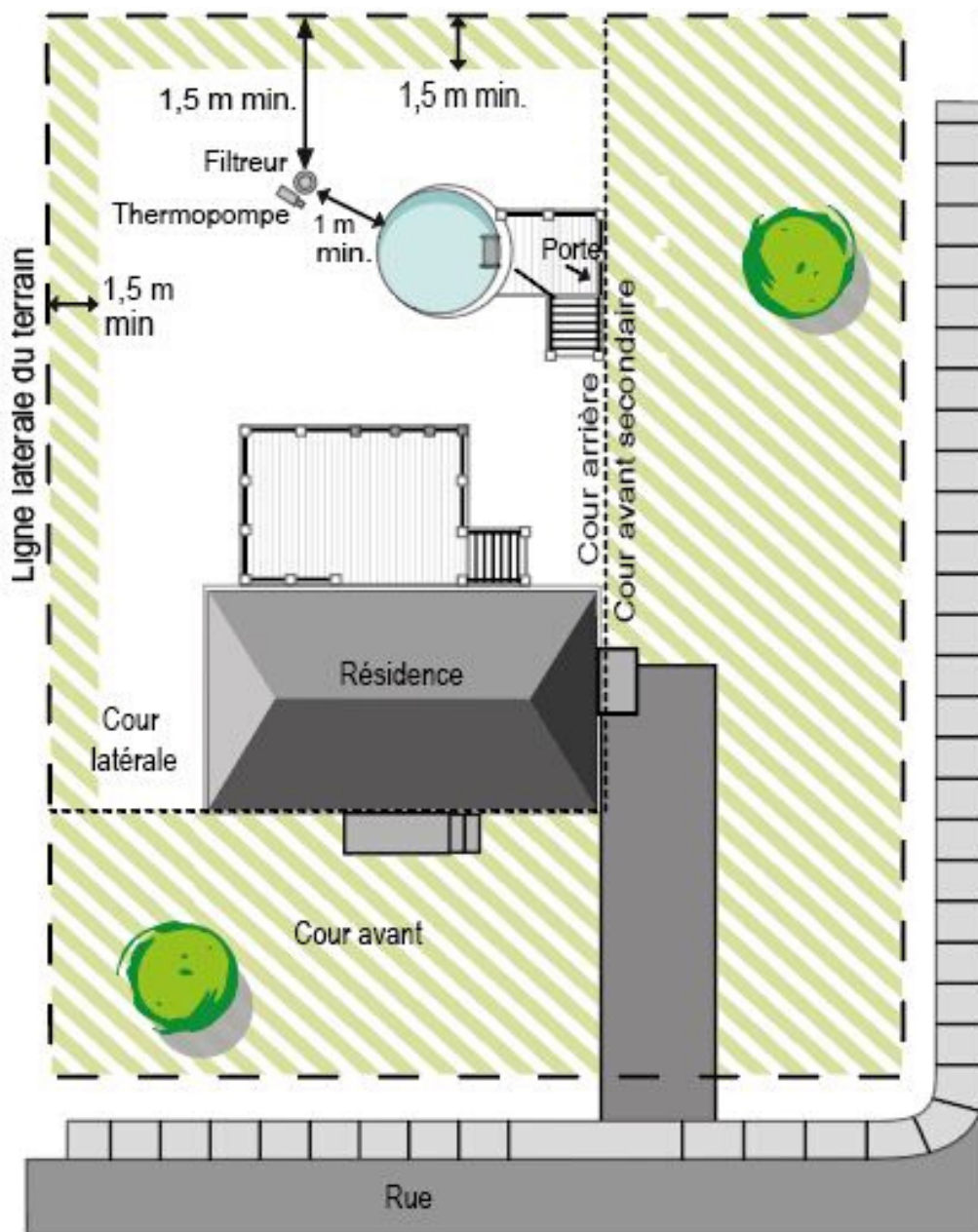
Source du croquis : Ville de Lévis

# Fiche de réglementation simplifiée

## Piscine - Permis requis



### Croquis 2



Localisation non autorisée



Distance minimale de dégagement



Limites du terrain

### NOTES

#### Service d'utilité publique et privée

Les piscines hors terre ne doivent pas être situées au-dessus des canalisations souterraines ou des installations septiques et ne doivent pas être en dessous des installations aériennes pour services d'utilité publique.

#### Promenade

Pour toute piscine creusée, des trottoirs d'une largeur minimale de 1 m doivent être construits autour de la piscine, en s'appuyant à la paroi de la piscine sur tout son périmètre. Ces trottoirs doivent être construits de matériaux antidérapants.

Lorsqu'une piscine hors terre comprend une promenade surélevée attenante reliant le terrain ou le bâtiment à la piscine, elle doit avoir une largeur minimale de 0,6 mètre. La surface de la promenade doit être antidérapante.

Source du croquis : Ville de Lévis



#### \* ATTENTION !

Un appareil de filtration, de climatisation ou de chauffage doit être implanté à 1m minimum de la piscine et à 1,5 m minimum des limites de terrain (latérales ou arrière).

**\*MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

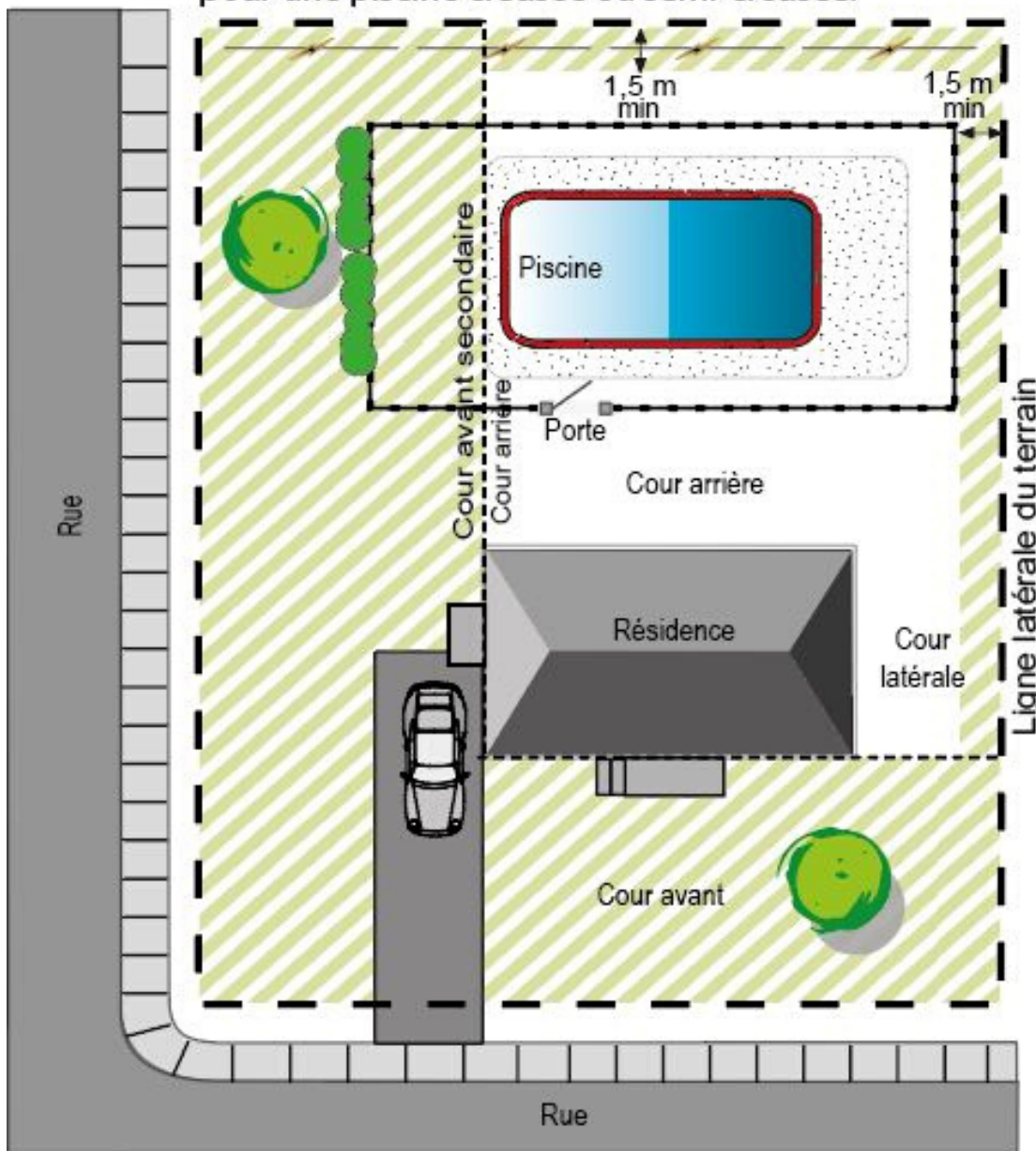
Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au 418-486-7438 poste **25** ou visitez le [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca)

# Fiche de réglementation simplifiée

## Piscine - Permis requis

### Croquis 3

Clôture de sécurité obligatoire sur tout le périmètre pour une piscine creusée ou semi-creusée.



### NOTES - SUITE

#### Glissoire et tremplin

Une piscine creusée ne peut être munie d'un tremplin que si ce dernier est placé à une hauteur maximale de 1 mètre de la surface de l'eau et que la profondeur de la piscine atteint 3 mètres minimum à l'endroit où il est installé.

Une piscine hors terre ne doit pas être munie d'une glissoire ou d'un tremplin.



Localisation non autorisée



Distance minimale de dégagement



Limites du terrain



#### BON VOISINAGE

L'installation d'un écran visuel et/ou sonore devant l'appareil de filtration, de climatisation ou de chauffage est préférable.

**\*MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

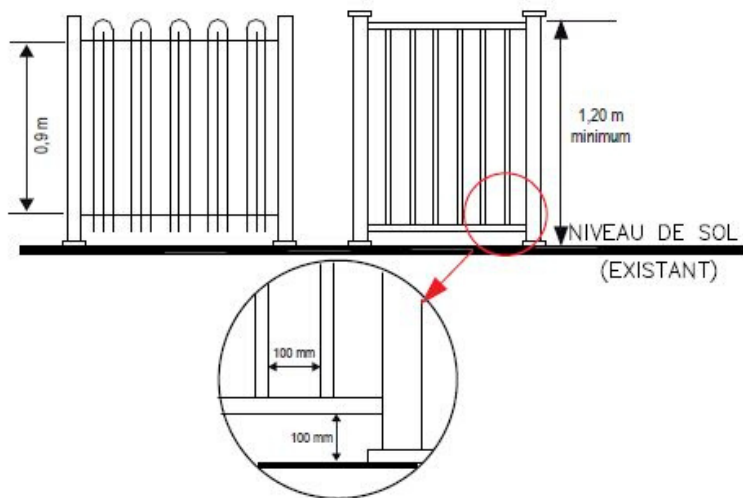
Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au 418-486-7438 poste **25** ou visitez le [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca)

# Fiche de réglementation simplifiée

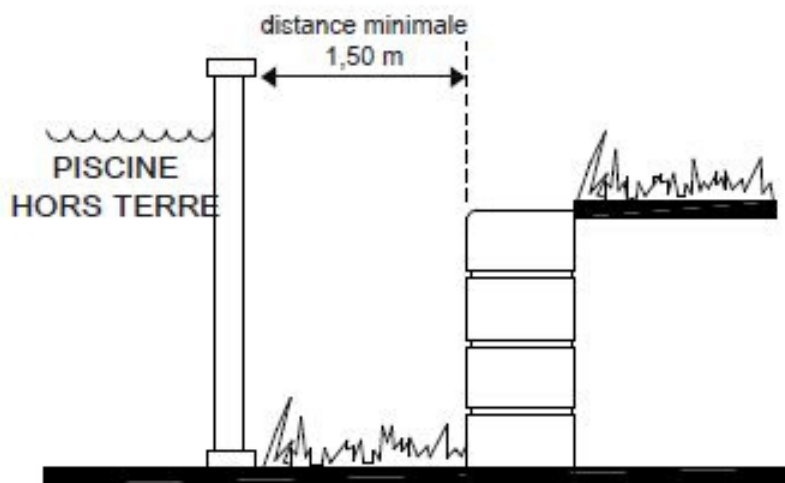
## Piscine - Permis requis



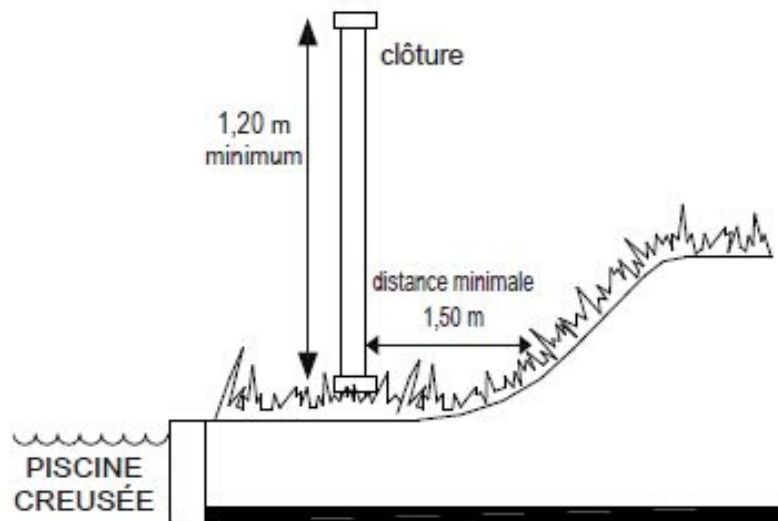
### Croquis 4



### Croquis 5



### Croquis 6



## Normes applicables

### Protection de l'accès à la piscine

Normes provenant du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (S-3. 1.02,r1)

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-3.1.02,%20r.%201>

L'enceinte doit avoir une hauteur d'**au moins 1,2 m**;

La **hauteur maximale libre** sous l'enceinte est de **100 mm**;

Aucune **partie ajourée de l'enceinte** ne doit permettre le passage d'un objet sphérique de plus de **100 mm de diamètre** (Voir croquis 4);

Afin d'empêcher un enfant de grimper pour accéder à la piscine, aucune construction, ouvrage ou équipement ne doit être installé à moins de **1,5 m** de la paroi de la piscine ou, selon le cas, de l'enceinte protégeant l'accès à la piscine (voir croquis 5);

Une haie ou un mur de soutènement ne peut pas être considéré comme une enceinte;

L'enceinte doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

### Accès et porte

Une porte donnant accès à la piscine doit être **munie d'un dispositif de sécurité passif du côté intérieur de l'enceinte**, elle doit se refermer, **se verrouiller automatiquement** et **répondre aux mêmes exigences que l'enceinte**;

Toute piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer et de sortir de l'eau;

Si vous optez pour une échelle plutôt qu'une plateforme pour accéder à votre piscine, celle-ci doit être munie d'une **portière de sécurité se refermant et se verrouillant automatiquement** pour empêcher son utilisation par un enfant.

Source des croquis : Ville de Lévis

**\*MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

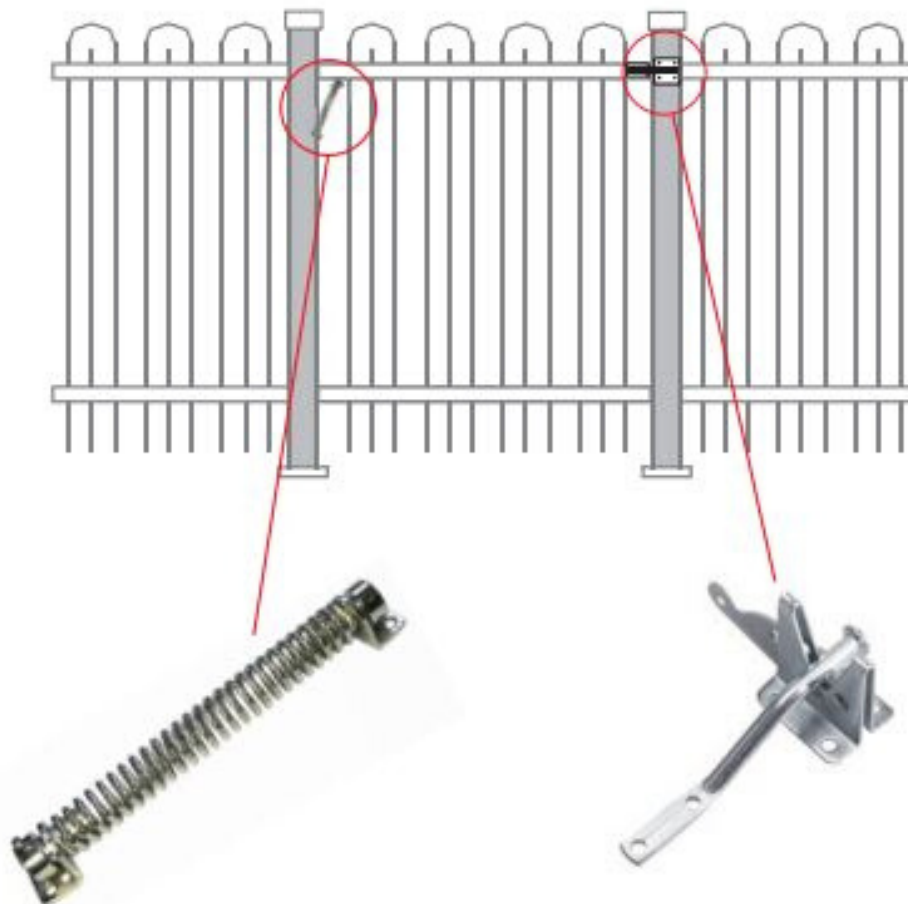
Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au 418-486-7438 poste **25** ou visitez le [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca)



# Fiche de réglementation simplifiée

## Piscine - Permis requis

### Croquis 7



Ressort et loquet en acier inoxydable pour porte simple à fermeture automatique



Source du croquis : Ville de Lévis

**\*MISE EN GARDE:** Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec le service des permis et inspection au 418-486-7438 poste **25** ou visitez le [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca)

# Fiche de réglementation simplifiée

## Piscine - Permis requis

### Pour toute demande de permis de construction

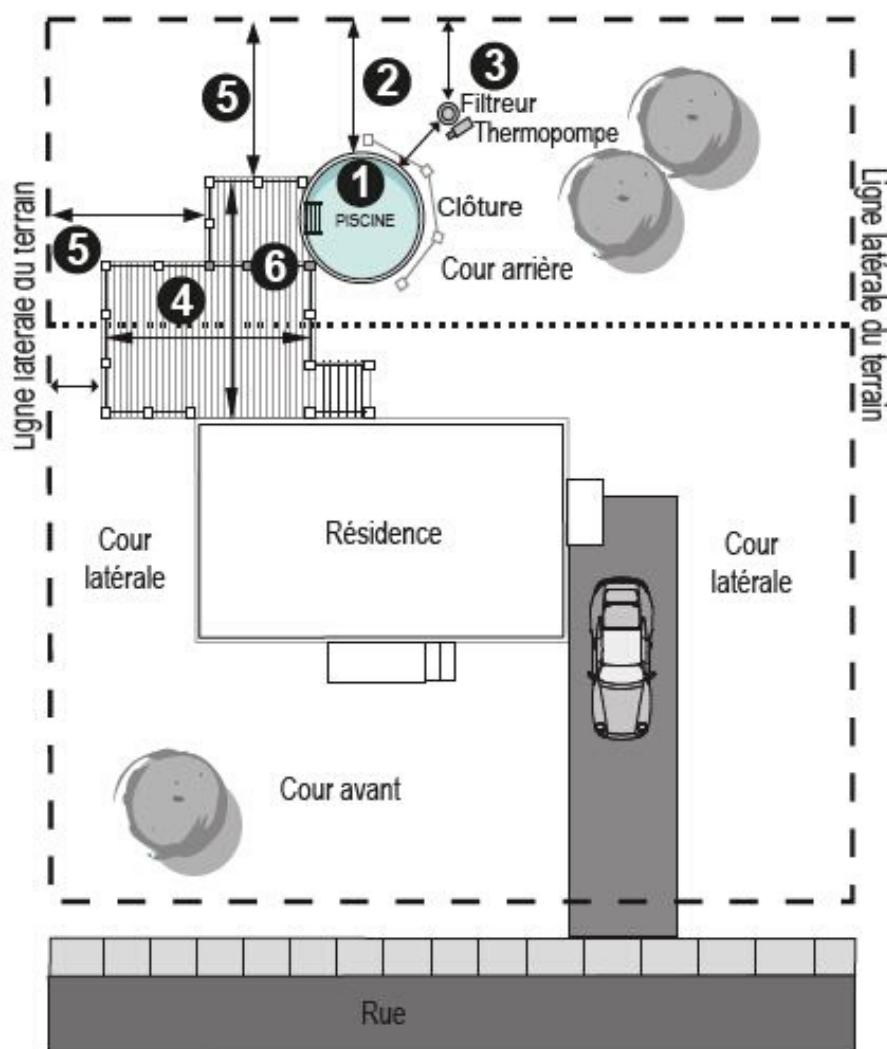
Lorsque vous projetez de construire une piscine sur votre propriété, vous devez présenter les documents suivants au moment de votre demande de permis.

#### Documents à fournir pour l'obtention du permis, en format PDF ou copie papier :

1. Formulaire de demande de permis dûment complété;
2. Copie complète du certificat de localisation (si disponible);
3. Plan d'implantation complet, démontrant les constructions et les aménagements actuels et projetés (localisation, dimensions, allées d'accès) (**voir croquis 7**);
4. Plans complets de l'enceinte de la piscine, à l'échelle (**voir croquis 8 et 9**).

*Note : Ces documents peuvent être préparés par le propriétaire, un technicien ou un professionnel.*

### Croquis 8



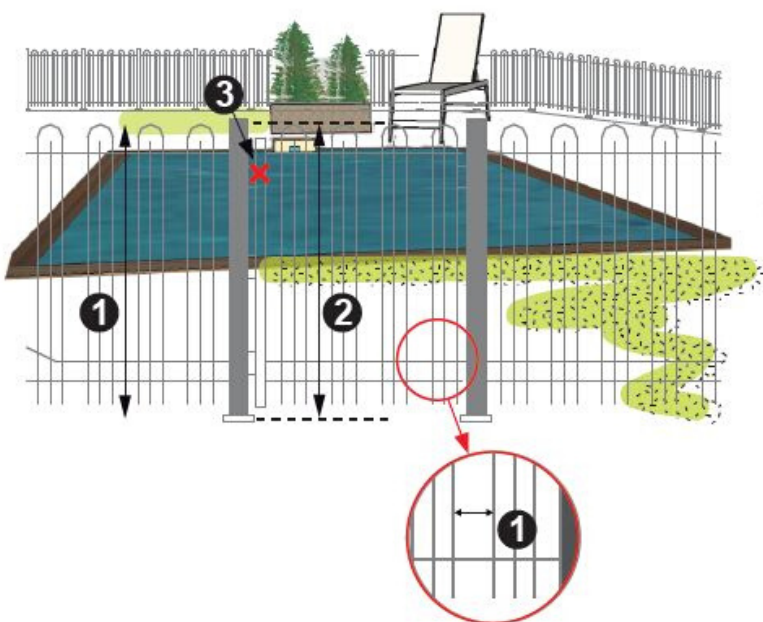
- 1 Emplacement de la piscine projetée et ses dimensions;
- 2 Distance entre la piscine et les limites du terrain;
- 3 L'emplacement des appareils (filtreur et thermopompe) et distances entre les lignes de terrain et la piscine ;
- 4 L'emplacement des plateformes projetées et ses dimensions
- 5 La distance des plateformes avec les lignes de terrain
- 6 Localisation de l'enceinte et de l'accès à la piscine.

Source du croquis : Ville de Lévis

# Fiche de réglementation simplifiée

## Piscine - Permis requis

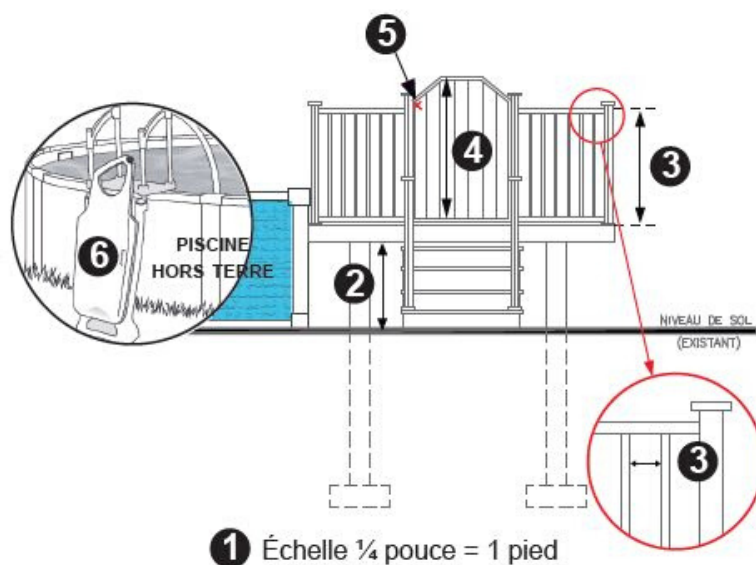
### Croquis 9



- 1 La hauteur de la clôture de l'enceinte et l'espacement entre les barreaux;
- 2 L'emplacement et la hauteur de la portière de sécurité;
- 3 L'emplacement et le système de mécanisme de fermeture de la portière situé à l'intérieur de l'enceinte hors de portée des enfants;



### Croquis 10



- 1 Échelle ¼ pouce = 1 pied
- 2 La hauteur de la plateforme jusqu'au sol;
- 3 La hauteur des garde-corps et l'espacement entre les barreaux;
- 4 L'emplacement et la hauteur de la portière de sécurité;
- 5 L'emplacement et système de mécanisme de fermeture de la portière situé à l'intérieur de l'enceinte hors de portée des enfants;
- 6 Si vous optez pour une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement, indiquer l'emplacement et le modèle.

Source des croquis : Ville de Lévis